



Opération LAKE : Les services européens coordonnent leur lutte contre le trafic des civelles

Du 17 février au 02 mars 2020, Europol a initié une vaste opération de contrôles coordonnés en vue de lutter contre le trafic des civelles. Les services de 15 États européens, dont la France, ont ainsi leurs efforts permettant une action efficace à l'encontre d'un commerce illégal particulièrement destructeur pour la biodiversité.

Le braconnage et le commerce illégal des civelles, les alevins des anguilles de l'espèce *Anguilla anguilla*, constituent une menace avérée pour la biodiversité.

L'anguille européenne (*Anguilla anguilla*) est une espèce inscrite à l'annexe II de la CITES « Convention de Washington » dont le commerce doit être réglementé dans le but d'éviter une exploitation incompatible avec sa survie. La pêche de la civelle (alevin de moins de 12 centimètres de l'anguille européenne) est très encadrée par la réglementation des pêches communautaire et nationale, notamment par des quotas de pêche.

Revendues à des groupes criminels organisés, les civelles vivantes sont exportées illégalement vers l'Asie pour alimenter des piscicultures, du fait que l'anguille locale (*Anguilla japonica*) a disparu. Une fois qu'elles ont atteint leur taille adulte, la chair des anguilles se négocie à des prix avoisinant les 8 000 € le kilogramme, en particulier sur le marché japonais.

Il est dès lors aisé de comprendre la convoitise que suscite cet animal dont la reproduction est impossible en captivité.

Afin de lutter contre ces trafics, Europol – l'agence européenne en charge de la coopération policière – a sollicité ses États membres pour qu'ils organisent, pour la première fois cette année, une semaine de contrôles coordonnés, dans le cadre de l'opération LAKE visant à mettre fin au commerce illicite de civelles. Quinze États, essentiellement des États membres de l'Union européenne, mais également des États tiers tels que la Géorgie, ont participé à cette première édition. L'objectif de ces contrôles est bien entendu de relever des infractions, mais également de favoriser la remontée et l'échange des informations entre administrations, notamment en vue d'encourager l'ouverture d'enquêtes judiciaires permettant le démantèlement des groupes criminels. Cette opération permet par ailleurs de collecter des données dans l'optique d'améliorer l'état de la connaissance sur les modes opératoires, les techniques et les itinéraires utilisés par les trafiquants.

En France, cette opération a donné lieu à un engagement important des acteurs concernés, illustrant au passage une remarquable coopération inter-services.

Du 17 au 24 février, des contrôles ont été coordonnés en France par les Directions Interrégionales de la Mer Nord Atlantique Manche Ouest et Sud-Atlantique, ainsi que par l'Office français pour la biodiversité (OFB).

Plusieurs services ont été mobilisés dont les Directions départementales des territoires et de la mer (Unités littorales des Affaires maritimes) du Morbihan jusqu'aux Pyrénées-Atlantiques, l'Office français de la biodiversité (les services départementaux, Unités Spécialisées Migrateurs et Brigade Mobile d'Intervention), la Gendarmerie maritime (Brigades de surveillance du littoral), la Gendarmerie nationale (Brigades nautiques et Brigades territoriales) et enfin, les services des Douanes, le tout sous l'impulsion de l'Office Central de Lutte Contre les Atteintes à l'Environnement et la Santé Publique de la Gendarmerie nationale.

L'action des services s'est concentrée sur des lieux stratégiques : zones de pêche, ports de débarquement et axes de communication. Elle visait aussi bien à vérifier le respect de la réglementation par les pêcheurs professionnels et les mareyeurs, que l'interpellation de braconniers. La trentaine de contrôles entrepris ont permis la détection de 14 irrégularités, la saisie et la remise en liberté de près de 70 Kg de civelles, et l'interpellation de 13 individus.

Cette opération menée sur quelques jours, atteste de la réalité du commerce illégal dont sont victimes les civelles. Elle illustre également l'efficacité d'un travail coordonné des services de l'État.